

fiche1 Classer ses vœux

Comment ça marche ?

Du 1^{er} juillet au 3 juillet 2024 (23h59 heure de Paris), il est **obligatoire de classer par ordre de préférence les vœux en attente que vous souhaitez conserver.**

Les équipes de Parcoursup sont là pour vous aider.

[Parcoursup.gouv.fr / rubrique Contact](https://parcoursup.gouv.fr/rubrique/Contact)

0 800 400 070

Lundi 1^{er} juillet : 10h – 20h

Mardi 2 juillet : 10h – 16h

Mercredi 3 juillet : 10h – 20h

Quand classer ses vœux en attente ?

Avant le 1^{er} juillet 2024, commencez à réfléchir à l'ordre de préférence de vos vœux.

Du 1^{er} au 3 juillet 2024, il devient **obligatoire de classer les vœux en attente que vous souhaitez conserver.** Pour cela, rendez-vous dans votre dossier Parcoursup.

Après le 3 juillet, les vœux en attente que vous n'avez pas classés seront supprimés. Les vœux classés sont pris en compte pour la suite de la phase principale.

Bon à savoir
Si vous avez déjà accepté une proposition, elle est conservée lors du classement des vœux. Vous n'avez pas d'action à faire pour la conserver.

Comment classer ses vœux ?

Choisissez les vœux en attente que vous voulez conserver : 1, 2 ou 10 vœux, c'est vous qui choisissez !

Conseil • Posez-vous la question suivante : **si je suis accepté, est-ce que je vais rejoindre cette formation ?**

Classez vos vœux en commençant par celui que vous préférez (vœu n°1), puis continuez ainsi de suite.

Conseil • Pas besoin de faire de stratégie, mettez les formations que vous voulez vraiment !

Bon à savoir

- Les formations ne connaissent pas votre classement.
- Ce classement ne modifie pas votre place sur la liste d'attente.

Que se passe-t-il après le classement des vœux ?

Le 4 juillet, les vœux que vous n'avez pas classés sont supprimés de votre dossier.

Du 4 juillet au 11 juillet 2024, la phase d'admission principale se poursuit. Si vous recevez des propositions d'admission, vous avez **2 jours** pour y répondre. (voir l'exemple Fiche 2)

Le 12 juillet, la phase principale d'admission se termine.

Tous les vœux que vous avez conservés et classés seront automatiquement archivés avec maintien de votre ordre de classement.

À compter du 12 juillet, si une place se libère pendant l'été (suite à un désistement d'un candidat admis), elle sera proposée au 1^{er} candidat sur la liste d'attente archivée.

Et si je veux formuler de nouveaux vœux ?

C'est possible lors de la phase d'admission complémentaire jusqu'au 12 septembre 2024.

Pour plus d'informations, consulter sur notre site la rubrique **Tout ce qu'il faut savoir sur la phase complémentaire.**

